

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2023

Présents : BARTHES Serge, PERCHERON Michel, HIRTZIG Anne, MEROU Olivier, GALINIER Guy, LANDUREAU Thierry.

Absents excusés : SALDANA Daniel, LION Emmanuelle, DEFFRENNES Sonia, MARQUIE Baptiste.

Procurations : SALDANA Daniel à LANDUREAU Thierry, LION Emmanuelle à PERCHERON Michel, DEFFRENNES Sonia à GALINIER Guy, MARQUIE Baptiste à BARTHES Serge.

Secrétaire de séance : Madame Anne HIRTZIG

Ouverture de la séance : 20h35

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14/04/2022.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du rapport CLECT n°1-2023.

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
Délibération adoptée à l'unanimité.

3/ Approbation du rapport CLECT n°2-2023.

Le fauchage est récupéré par la mairie.
Restitution de 142,39 € par kilomètre linéaire.

Approuvé à l'unanimité.

4/ Approbation du rapport CLECT n°3-2023.

Augmentation de 5% du pool routier.
Nous avons 31218 € et nous aurons dorénavant 32779 €. 68,75 % de subvention concernant le pool routier pour Caignac.

Approuvé à l'unanimité.

5/ Délibération fonds vert.

Subvention pour les rénovations énergétiques de la mairie.
Délibération pour solliciter l'état dans le cadre du fond vert.
L'ensemble du conseil municipal approuve le plan de financement et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces concernant ce dossier.
Vote à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2023

6/ Approbation de l'avenant portant modification des dispositions de la convention déterminant la durée d'intervention du service commun d'instruction des ADS.

ADS : Application du Droit des Sols

Avenant prévoyant la prolongation de 6 mois de la convention ADS.

Approuvé à l'unanimité.

7/ Adhésion au CNAS.

Comité National d'Action Sociale.

Equivalent à un Comité d'Entreprise

Cout : 212 € / agent / an.

Réunir les agents pour avoir leur avis.

Accord de principe s'ils souhaitent l'utiliser.

8/ Subventions aux associations.

Monsieur Guy GALINIER ne participe pas au vote et quitte la séance pour ce point.

Subvention à l'association C.A.I.G.N.A.C. = 2 500 €

Subvention au Souvenir Français = 200 €

Approuvées à l'unanimité.

9/ Questions et informations diverses.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Serge BARTHES

